

Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les propriétaires d'équipements sportifs utilisés par les élèves des collèges publics isérois

Grenoble, le

08 JAN 2024

Objet : Tarifs horaires 2024 d'utilisation des équipements sportifs par les collégiens isérois

La convention d'utilisation des équipements sportifs prévoit, dans son article 5 « Tarifs applicables », une révision annuelle des prix. Après application de cette révision, les taux horaires 2024 pour l'utilisation des équipements sportifs sont les suivants :

ÉQUIPEMENTS	TAUX HORAIRE
Piscine	66,67 €
Gymnase	14,83 €
Salle polyvalente	8,47 €
Terrain enrobé	4,45 €
Terrain engazonné	8,88 €
*Maître-Nageur Sauveteur (MNS) En supplément	29,83 €

Vous trouverez ci-dessous les mentions nécessaires au dépôt des factures via Chorus Portail Pro. Ce mécanisme permet d'orienter rapidement les factures vers les bons destinataires et d'obtenir des délais de traitement réduits.

Informations obligatoires 2024

Numéro SIRET du Département de l'Isère : 22 380 001 200 013 Code service : 93 Référence d'engagement : E

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre le service « moyens des collèges » de la direction de l'éducation, de la jeunesse et du sport du Département au 04.57.38.77.24 ou par mail à dejs.mco@isere.fr.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur de l'éducation, de la jeunesse et du sport

Philippe Gallien